



Union Départementale des Syndicats  
**CGT-FORCE OUVRIERE**  
du Puy de Dôme

38 rue Raynaud – 63000 Clermont-Ferrand  
04 73 92 30 33 – Fax : 04 73 90 62 66  
Courriel : [udfo63@wanadoo.fr](mailto:udfo63@wanadoo.fr) ou [fbochard@wanadoo.fr](mailto:fbochard@wanadoo.fr)

---

## Compte-rendu de la réunion avec la Préfète

*Visioconférence du 23 avril 2020*

### Étaient présents :

- La Préfète et la Directrice Territoriale Puy de Dôme de la DIRECCTE
- MEDEF (qui a quitté la réunion juste après son intervention et qui visiblement n'était pas intéressé par les interventions des représentants des organisations syndicales), U2P (2 représentants)
- FO, CGT (SG de l'UD, CGT Commerce, CGT Construction, CGT Santé, CGT Territoriaux et Dominique HOLLE qui a assisté à la réunion sans prendre la parole), FSU, Solidaires, UNEF et CFE-CGC

**Étaient absents** comme les fois précédentes, la CFDT, la CFTC et l'UNSA...

Le Directeur adjoint de l'ARS ARA était absent. Il n'y avait aucun représentant du Rectorat ou de l'Inspection académique... et des autres directions régionales.

La réunion a commencé à 11h05 et s'est terminée à 13h20.

La Préfète a fait introduction en rappelant le discours de MACRON du 13 avril... Elle a souligné que la situation que nous traversons rendait « *le retour à la vie d'avant impossible* » ! Elle a insisté sur la nécessité de la reprise d'activité (en particulier avec un déconfinement possible à partir du 11 mai).

Elle a indiqué que l'activité partielle touchait à ce jour 90 171 salariés dans le département (*note FO : soit 1 salarié du privé sur 2*). Elle a rappelé que le dispositif FNE Formation avait été assoupli et que toutes les entreprises en activité partielle pouvaient y recourir. Elle a précisé que des fiches métiers concernant la reprise d'activité étaient disponibles sur le site du Ministère du Travail.

Elle a ensuite donné la parole au représentant du MEDEF sur la question de la reprise d'activité et des moyens de protection mis à disposition des entreprises. Celui-ci a annoncé que la CCI (Chambre de Commerce et d'Industrie) en relation avec Michelin s'occupait de la commande des masques et de leurs livraisons. Celles-ci sont prévues pour le mois de mai mais sans date précise ! Il indique en outre qu'il y aura une montée en puissance pour les EPI et le gel hydroalcoolique.

Ensuite l'un des représentants de l'U2P a informé que les entreprises de menuiserie et d'ameublement étaient pourvues en masques FFP2 et qu'elles seraient livrées autant que de besoin (*note FO : du fait de la présence de poussières et de particules liée à l'activité, c'est une obligation réglementaire permanente pour ce type d'entreprises et cela n'a rien à voir avec l'épidémie de Covid-19*). L'autre représentant de l'U2P a expliqué que le dialogue social au sein de la CPRIA (Commission Paritaire Régionale Interprofessionnelle de l'Artisanat – *note FO : pour la région ARA, les représentants FO sont une camarade du 03, un du 07-26 et un du 73*) fonctionnait bien. Il a souligné la mobilisation des entreprises artisanales de couture pour la confection des masques et nous a demandé « d'envoyer des vieux draps car on manque de tissu » !!!! Enfin il s'est interrogé sur l'avenir des entreprises en précisant que « les congés doivent passer après » !

Sont intervenus dans l'ordre (c'est la préfète qui a distribué la parole en reprochant à la CGT de faire parler plusieurs personnes) : FO, FSU, CGT (SG et CGT Territoriaux, CGT Santé et CGT Construction), CFE-CGC, UNEF et Solidaires : **vous trouverez le texte de mon intervention à la fin de ce compte-rendu !**

L'intervention de la FSU a porté sur la contradiction entre le confinement strict, l'annulation des festivals, la fermeture des restaurants et la réouverture des écoles et des établissements scolaires.

L'intervention du SG de la CGT a consisté à lire une déclaration générale (confinement et ses conséquences, la récession économique, les exonérations pour les entreprises et les risques pour la Sécurité sociale en demandant que soient plutôt taxés les dividendes...). Il a évoqué la discussion sur un plan de relance économique au niveau régional et a déploré que les organisations syndicales n'y soient pas associées. Il a demandé que la reprise des cours soit reportée. Il a à nouveau parlé de Luxfer et il a conclu sur le 1<sup>er</sup> mai. Les autres intervenants de la CGT ont simplement précisé quelques points sur leurs secteurs (et pour certains ont repris mes propos. La représentante CGT Commerce n'est pas intervenue de même que D. HOLLE.

Le représentant de la CFE-CGC (un retraité) a souligné le caractère exceptionnel de la crise. Il a insisté sur l'importance du dialogue social et de la négociation d'entreprises. Il s'est inquiété de la situation vis-à-vis du confinement dans quelques quartiers de Clermont-Fd « *surtout à l'approche de certaines fêtes religieuses* ».

L'UNEF a concentré son intervention sur la situation des étudiants (fracture numérique, examens, situation des étudiants salariés...).

Enfin l'intervention de la représentante de Solidaires a été brève. Elle a indiqué que les salariés ne voulaient pas de primes mais des revalorisations salariales... Elle a évoqué la reprise des cours en soulignant que dans l'état actuel des choses elle était impossible. Elle a parlé de l'initiative prise par les Syndicats FO, CGT et Solidaires au CHU de faire signer une pétition.

**Je précise, que, hormis l'allusion à la pétition du CHU faite par Solidaires, aucun représentant des autres syndicats n'est intervenu sur la revendication du dépistage systématique !**

La Préfète a formulé quelques tentatives réponses. Elle a d'abord rappelé la possibilité de circuler pour les représentants syndicaux. Elle a nouveau développé sur toutes les mesures prises par le gouvernement pour aider les entreprises. Elle nous a informé que le report de charges pour le seul mois de mars dans le Puy de Dôme représentait 55 millions d'€ (en particulier dans les secteurs du BTP, commerce, spectacle et HCR). Elle a évoqué les mesures pour les précaires : nouveaux centres d'hébergement et aides alimentaires. Elle a insisté sur les risques de violences intrafamiliales du fait du confinement.

Elle a parlé de la perspective du déconfinement en indiquant qu'elle comprenait les inquiétudes sur la reprise des cours : *« les syndicats (note FO : c'est-à-dire FO, FSU et UNSA) l'ont exprimé avec force lors du dernier CDEN »*. Mais, selon la Préfète, *« on va devoir vivre dans la durée avec ce virus (...). Donc peut-on malgré cela imaginer vivre sans école (...). L'enjeu, c'est vivre avec le virus »*.

Elle a également insisté sur l'importance du confinement : c'est selon elle, ce qui explique la faible mortalité pour notre département.

Elle a fait part de la prudence de l'ARS sur la réouverture des lits d'hospitalisation actuellement réservés au Covid mais qui restent inoccupés car il y a un risque de tension lié à une résurgence de l'épidémie.

Concernant le dépistage, elle a bien entendu la revendication fortement exprimée par FO. Mais ce qui est pour l'instant envisagé, c'est un programme de tests de dépistage pour les EHPAD et les établissements médico-sociaux s'il y avait un cas de Covid-19 avéré. Ce sera pareil pour les établissements d'hébergement et les centres pénitentiaires : le laboratoire interdépartemental ainsi que des laboratoires privés vont pouvoir intervenir. Mais, selon la Préfète, il faut faire preuve de grandes précautions du fait de la fiabilité. Les tests sérologiques ne seront pas disponibles pour l'après 11 mai ! *(Note FO : sur ce point, la Préfète reprend le discours de MACRON et du gouvernement au rebours des préconisations de l'OMS)*.

Elle a abordé la question des visières (CP de Riom) en précisant qu'elle se renseignerait.

Elle a conclu en proposant une nouvelle réunion le jeudi 7 mai.

J'indique que, même si elle est loin d'avoir répondu à toutes nos questions, la Préfète a pris abondamment des notes tout au long de mon intervention que vous trouverez ci-dessous !

## Intervention de l'UD FO du Puy de Dôme

Madame la Préfète,

Vous avez évoqué, dans votre propos liminaire à cette réunion, le discours du Chef de l'État. J'ai moi-même écouté ce discours, ce qui a représenté un réel effort dans cette période anxiogène...

J'ai toutefois relevé de nombreux paradoxes dont celui-ci qui n'est pas des moindres (et je suppose que vous allez m'éclairer) : comment peut-on parler de maintenir le confinement le plus strict, interdire réunions et rassemblements, supprimer toutes les manifestations culturelles... et dans le même temps imposer la reprise de l'activité et la réouverture des crèches, des écoles, des collèges et des lycées... Sans doute faut-il que les enfants puissent être gardés pour que les entreprises recommencent à fonctionner ?

À propos des entreprises, je vous l'indique immédiatement : je suis scandalisé par le fait que c'est l'initiative privée, en l'occurrence la CCI et la multinationale Michelin, qui s'occupe de la fourniture des EPI pour les entreprises... Encore une fois où est l'État ?

Vous nous avez dit que le retour à la vie d'avant serait impossible... Je ne sais pas comment comprendre votre formulation... mais elle m'inquiète s'il s'agit des garanties collectives contenues dans le Code du Travail et les statuts mises à mal par les ordonnances dont FO demande le retrait ! Pour FO, ce que nous ne voulons plus voir de la vie d'avant, ce sont les attaques contre les services publics, les suppressions de postes, les fermetures de services, les mesures de restrictions budgétaires qui nous conduisent à la catastrophe que nous connaissons actuellement... C'est également toutes ces réformes qui remettent en cause les droits et les acquis sociaux des travailleurs... et en premier lieu celle des retraites contre laquelle FO reste mobilisée et dont nous demandons non pas la suspension ou le report mais le retrait pur et simple !

Et puisque je parle des réformes du gouvernement, FO demande également l'abrogation de la réforme de l'assurance chômage... Nos syndicats FO présents dans les secteurs HCR, du spectacle, des parcs et loisirs, du tourisme nous font remonter les fortes inquiétudes des saisonniers ou des intermittents quant à leurs droits... La meilleure réponse serait d'abandonner définitivement cette réforme.

Vous comprenez que FO reste mobilisée contre les projets et les mesures portés par ce gouvernement qui aujourd'hui appelle au rassemblement national au nom de la lutte contre l'épidémie pour faire face à la crise économique ! FO ne participera pas à cette opération et restera sur son rôle de défense des revendications des travailleurs ! Et à quelques jours du 1<sup>er</sup> mai, journée internationale de manifestation et de revendications (et non pas fête pétainiste du travail), je vous indique que FO ne s'interdit rien en matière d'expression des revendications et que nous prendrons les initiatives appropriées pour cela : peut-être serons-nous obligés de manifester avec des masques !

Je voudrais maintenant exprimer les problèmes et les revendications qui nous sont remontés des syndicats FO dans notre département.

D'abord la question du **dépistage systématique**...Je rappelle que c'est une préconisation forte de l'OMS et que cela apparaît actuellement comme le meilleur moyen de freiner voire

d'enrayer l'épidémie. Comme pour les masques il y a quelques semaines, le gouvernement prétend que ce n'est pas un moyen approprié... cachant là-encore son incapacité à faire face à la crise sanitaire.

Je vous informe donc qu'une pétition a été lancée à l'initiative des **3 syndicats du CHU, FO, CGT et Solidaires pour exiger entre autres la mise place du dépistage systématique**. En quelques jours cette pétition a recueilli plus de 6000 signatures...

**Cette initiative est reprise par le GD FO Santé** pour tous les autres CH (Issoire, Ambert, Riom, le Mont Dore...), pour tous les EHPAD et les établissements médico-sociaux (en relation avec le syndicat FO de l'Action Sociale).

C'est le **même type de pétition demandant le dépistage systématique (signée par FO Enseignement et le GD FO Territoriaux avec la Fédération de parents d'élèves FCPE)** qui circule aussi pour les personnels de l'Enseignement et les personnels territoriaux. FO est d'ailleurs intervenue à ce sujet, avec la FSU et l'UNSA, lors du dernier CDEN que vous avez présidé. Je vous l'indique : **s'il n'y a pas de dépistage systématique mis en place, il n'y aura pas de rentrée le 11 mai... FO s'y opposera** car il n'est pas question évidemment d'exposer les personnels... mais il n'est non plus question d'exposer les enfants de tous ceux qui sont contraints de reprendre l'activité en étant eux-mêmes exposés ! FO Enseignement a d'ailleurs lancé une procédure d'alerte adressée au DASEN !

De même FO a déposé un préavis de grève pour les transports scolaires !

C'est dans le même objectif que **le Syndicat FO des Assistantes maternelles, avec le soutien de l'UD FO, vous a adressé un courrier demandant le dépistage systématique !**

Alors que le Chef de l'État avec son gouvernement s'obstine à la reprise de l'activité cette demande de dépistage est exprimée par FO dans de nombreux secteurs de la FP... **C'est par exemple le cas à l'INSEE où le syndicat FO a mis en ligne aujourd'hui même une telle pétition... ou encore à l'université ou FO Enseignement Supérieur diffuse une telle pétition...** et ce sera le cas partout dans la fonction publique... Je vous indique d'ailleurs que la FGF FO a déposé une plainte contre X (même si nous avons une idée précise de qui est X !) pour mise en danger de la vie d'autrui !

Bien évidemment, FO continue de demander aussi la mise en place du dépistage systématique pour tous ceux qui travaillent depuis le début du confinement et qui sont exposés en permanence car les EPI manquent : **police, administration pénitentiaire, transports, nettoyage-propreté, collecte des déchets, commerce...**

Je voudrais attirer votre attention sur la **situation dans le secteur de la Santé !** Je ne vais pas redire ce que j'ai déjà évoqué concernant les postes et les services...

Mais nos syndicats FO nous indiquent la dégradation dans les établissements hospitaliers (CH, EHPAD, médico-sociaux...) : les agents, qui ne ménagent pas leurs efforts, sont exténués... Le manque de poste est flagrant et conduit à la dégradation dramatique des conditions de travail. **Nos camarades FO du CH d'Issoire en particulier nous ont alertés** : les contraintes d'organisation du travail (que j'ai précédemment signalé pour d'autres CH, celui de Riom entre autres) liée à la situation sanitaire aggravée par les suppressions de postes bouleversent le quotidien des agents qui craignent qu'il n'y ait pas de retour à la normale après : vous comprenez pourquoi votre formulation sur l'impossible retour à la vie d'avant me semble inquiétante ! À cela s'ajoute les injonctions culpabilisantes : toujours à Issoire, la direction impute le déficit de l'hôpital au manque de travail de certains agents, par exemple

ceux qui travaillent en cuisine... Ou le refus de répondre aux demandes exprimées par les représentants syndicaux dans les CHSCT comme c'est le cas toujours à Issoire ou à Riom ou à en restreindre la tenue...

**Au CH du Mont Dore**, notre Syndicat FO nous alerte sur le fait que les lits réservés au Covid restent inoccupés et s'interrogent sur le devenir de ces lits... Nos camarades nous indiquent aussi sur le fait que le SSIAD du CH (qui est un service de soins financé par la Sécurité sociale) supplée la réduction d'activité (voire même l'arrêt) des associations d'aides à la personne (par exemple l'ADMR !) : les AS du CH du Mont Dore sont certainement plus utiles dans leurs véritables missions au sein du CH qu'à pallier les carences d'associations subventionnées par le Conseil Départemental ou la CAF...

**Nos syndicats FO de la Santé exigent que la prime de service soit intégralement maintenue** quand des agents ont dû être absents dans le cadre des ASA. Ces agents n'ont pas demandé à être absents et ils ne doivent pas subir de préjudice financier !

De même, je vous informe que **les personnels travaillant dans les EHPAD, les services de court séjour gériatrique ou les SSIAD n'ont toujours pas bénéficié du versement de la prime grand âge** (118 € brut !!!!) à laquelle ils ont droit : le gouvernement est prodigue quand il s'agit de soutenir les entreprises... mais est avare quand il s'agit des agents hospitaliers. Au nom de FO je vous demande le versement sans plus de retard de cette prime !

Je vous informe que **mes camarades FO du Centre pénitentiaire de Riom m'ont alerté sur un problème concernant les visières de protection**... A la suite d'une intervention de FO, 400 visières ont été remises au CP (je sais d'ailleurs que vous avez tweeté à ce sujet !). Seul le service médical en a été pour l'instant doté... mais rien pour les agents chargés de la surveillance : la direction prétend attendre des consignes d'emploi de ces visières de la part de la direction interrégionale. Sans doute que cette direction interrégionale attend elle-même des consignes venues d'on ne sait où... mais le virus lui n'attend pas ! Par ailleurs il y a un paradoxe : pourquoi les surveillants doivent attendre des consignes pour bénéficier d'une visièrre et pas les agents du service médical !

**Dans le secteur du commerce, tous nos syndicats FO nous font remonter la colère des personnels quant à la question du travail du dimanche et des jours fériés !** La réponse que vous nous avez faite ne nous convient pas ! Pour l'UD FO du Puy de Dôme et les Syndicats FO du commerce, l'État doit s'engager et prendre des mesures pour interdire l'ouverture des magasins le dimanche... D'une part cela n'a pas d'effet sur le chiffre d'affaire... et d'autre part je relève un nouveau paradoxe : le gouvernement est très ferme pour interdire les rassemblements et les réunions de personnes mais il est très laxiste pour laisser les enseignes permettre le rassemblement de personne dans leurs établissements les dimanches et jours fériés !

De même, **de nombreux syndicats FO sont inquiets sur la question des congés** : je vous rappelle que **FO demande le retrait des ordonnances** permettant de déroger aux règles concernant les congés payés... Si dans le privé, cela est soumis à la négociation d'accords, nous avons déjà constaté la tentation de certaines entreprises de déroger encore plus que ce que permet la dérogation du fait des ordonnances. Nous vous demandons de rappeler les règles aux entreprises et d'annuler immédiatement toutes les dispositions qui ne les respecteraient pas en particulier si elles n'étaient la conséquence d'un accord. Pour ce qui concerne le public, l'ordonnance pour la FP d'État et la FP territoriale conduit à la disparition de la 5<sup>ème</sup> semaine de congés payés ! FO s'y oppose !

**Concernant le télétravail**, je ne reviendrai pas sur ce que j'ai il y a 15 jours... Simplement je vous signale que les règles en l'espèce sont loin d'être respectées... Bis repetita placet : j'avais évoqué le comportement d'une inspectrice de l'enseignement technique il y a 15 jours... aujourd'hui ce sera celui d'un IPR, celui d'EPS en l'occurrence qui se permet d'adresser aux enseignants d'EPS un courriel injonctif le vendredi soir des congés en exigeant un travail et une réponse pour le jour de la rentrée ! FO demande là-aussi qu'une note rappelant le cadre réglementaire du télétravail soit adressée aux employeurs ainsi qu'aux directions dans la FP (en particulier l'Éducation nationale !). Cela implique aussi le respect des prérogatives des CHSCT et des CSSCT ou des CSE.

Je conclurai enfin sur **la situation de MSD à Riom**... Je vous rappelle au passage notre revendication que soient suspendus tous les PSE et interdits tous les licenciements durant cette période. De même celle demandant le maintien intégral de la rémunération en cas d'activité partielle... Notre Syndicat FO à MSD est inquiet du fait que des contraintes vont perturber la discussion sur le PSE après l'éventuel confinement : il y a en effet une date butoir liée à la cession à un repreneur (le 31 décembre 2020). Cette échéance risque de perturber les discussions sur le PSE, les reclassements, les délais de réflexion pour les salariés... Et nous vous demandons une attention particulière sur cette situation...

Madame la Préfète, je n'interviens pas sur la question des salaires ou de l'emploi... Mais nos syndicats FO sont extrêmement vigilants sur ces points : il n'est pas admissible que les salariés subissent du fait de la crise sanitaire de la modération salariale !

Et je vous le redis : si pas de dépistage, pas de travail !